

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 10 septembre 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Guy Larkin, Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENCE : Martin Primeau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 août 2012
4. Suites au procès-verbal du 6 août 2012
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2012-07 relatif au code d'éthique des employés municipaux
7. Dérogation mineure n° 2012-004– Ferme Herring
8. Demande à la CPTAQ de Monsieur Jacques Lemieux
9. Adoption du plan d'intervention infrastructures
10. Maire suppléant - octobre 2012
11. Immeuble de la MRC à Stanstead
12. Appui pour le Québec Lodge – Hatley
13. Adoption des comptes à payer
14. Correspondance
15. Divers
16. Clôture de la séance

12-09-10.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-09-10.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté et le point divers reste ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2012

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 6 août 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2012

Aucune suite

12-09-10.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Jean Éthier demande à ce que le plan d'intervention infrastructures soit disponible sur le site Internet.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Madame Margaret Cheal, demeurant sur le chemin Capelton, demande à ce que les citoyens résidant sur le chemin Capelton soient avertis lors des nettoyages des bornes incendies, car l'eau des résidences se brouille et l'eau de lavage n'est vraiment pas adéquat pour les vêtements.

Monsieur Robert Ride demande si la municipalité paie pour la rue des Méandres et il indique à Monsieur Levac que les gens du chemin Capelton ne le croit pas quand celui-ci dit que c'est le promoteur qui paie les coûts d'infrastructures pour la rue.

12-09-10.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2012-07 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2012-07 relatif au code d'éthique des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.07

DÉROGATION MINEURE N° 2012-004 – FERME HERRING

ATTENDU QU'une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour le lot n° 4 651 764;

ATTENDU QUE la demande consiste au lotissement de deux (2) terrains dont un terrain ne rencontre pas la superficie minimal de 100 000 m²;

ATTENDU QUE la superficie du terrain sera de 69 834 m²;

ATTENDU QUE la propriété est située en zone agricole et qu'il n'y aura pas de construction résidentielle sur le terrain;

ATTENDU QUE la division du terrain est faite dans le cadre d'une succession;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2012-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.08

DEMANDE À LA CPTAQ DE JACQUES LEMIEUX

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Lemieux a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant aux lots n° 4 029 547 et n° 4 029 548 situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la demande consiste au lotissement des lots afin d'effectuer un échange de terrain;

ATTENDU QUE l'échange de terrain consiste à rendre les propriétés respectives conformes à l'occupation des lieux faite par les propriétaires;

ATTENDU QUE la demande ne change pas la vocation agricole-forestière de la propriété;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération qu'il y a des espaces disponibles pour la construction hors de la zone agricole permanente;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.09

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un plan d'intervention relatif aux infrastructures de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley adopte le plan d'intervention des infrastructures municipales, tel que déposé par la firme Avizo experts-conseils, en date du 15 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.10

MAIRE SUPPLÉANT OCTOBRE 2012

ATTENDU QUE Monsieur Guy Larkin est maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} février 2012;

ATTENDU QU'à chaque huit (8) mois nous devons renommer le maire suppléant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme, Monsieur Claude B. Meilleur, maire suppléant de la municipalité du 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 1^{er} juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.11

IMMEUBLE DE LA MRC À STANSTEAD

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog souhaite se départir d'un immeuble, situé au 674 rue Dufferin à Stanstead;

ATTENDU QUE seule la Ville de Stanstead pourrait en faire une utilisation optimale pour sa communauté;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Stanstead a signalé son intérêt à la MRC de Memphrémagog concernant la session gratuite de l'immeuble, incluant le résiduel du surplus accumulé au moment de la transaction;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog propose de vendre l'immeuble à titre gracieux, à la Ville de Stanstead et de lui transférer le solde du surplus accumulé (une fois les assumées par la MRC les dépenses pour procéder à la vente de l'immeuble) pour lui permettre de faire face aux divers travaux de réparation et d'entretien de l'immeuble;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hatley est favorable à la vente de l'immeuble au 674 rue Dufferin à Stanstead, selon les modalités proposées par la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-09-10.12

APPUI POUR LE QUÉBEC LODGE - HATLEY

ATTENDU QUE la Fondation Québec Lodge désire donner un nouveau départ au Camp Québec Lodge et pour ce faire, elle mène une campagne de financement dont l'objectif est de 1,5 millions \$;

ATTENDU QUE ladite Fondation sollicite l'appui moral de divers organismes publics dont la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc Régional Massawippi a déjà donné son appui moral à ce projet de relance;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley appuie les efforts de relance de la Fondation Québec Lodge dans le but de donner un nouveau départ au Camp Québec Lodge dont la vocation est le développement de l'enfant;

QUE le conseil municipal souhaite à Fondation Québec Lodge bonne chance dans l'atteinte de son objectif d'amasser 1,5 millions \$ pour la renaissance du Camp Québec Lodge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.13

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201200736 à 201200890	638 852,27 \$
Salaires août 2012 Canton	28 325,76 \$
Salaires août 2012 Corporation des loisirs	5 538,65 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 11 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-09-10.14

CORRESPONDANCE

Transport des Alentours
MRC Memphrémagog – immeuble Stanstead
MTQ Route Verte
Demande du Club de golf de North Hatley

12-09-10.15

DIVERS

12-09-10.16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale